



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2026 - 06 - 06

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16 JUIL. 2026

ID : 085-200023778-20260709-DL2026_06_06A-DE

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 9 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 2 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Thierry BIRON, Justine BLOND, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Walter SCHOEPPFER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Antoine GASNET, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Nathalie BUCHOU, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Jean-Pierre STEPHANO, Evelyne CHAUVEL, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Patricia ROUVREAU, Bernard BESSONNET, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Bérangère GARRAUD, Marine BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Dominique BRET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Bernard BESSONNET à Marie-Thérèse BONNEAU / Hervé BESSONNET à Claire TURMEL / Kathia VIEL à Nathalie BUCHOU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Sébastien MURZEAU à Evelyne CHAUVEL / Pascale MOREAU à Marie-Christine RENOU / Matthieu GAUVRIT à Raphaël FARTURA.

Maryse AUGUIN est désigné secrétaire de séance.

**Sollicitation de fonds de concours auprès des
communes membres pour le financement des
eaux pluviales urbaines**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le 12 septembre 2024, une réunion des Maires s'est tenue afin d'étudier différents scénarios de prospectives et Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI).

A l'issue de celle-ci, un scénario a été retenu prévoyant dans un souci de solidarité territoriale et de partage de la charge financière, de solliciter les communes membres pour participer au financement des travaux d'eaux pluviales urbaines à travers le versement de fonds de concours et ceci à partir de l'exercice 2026 sur la base des travaux réalisés en 2025.

Les communes participeraient à hauteur de 50 % du montant total des travaux réalisés sur leur commune en N-1, déduction faite des subventions et du FCTVA. Les travaux se rapportant au séparatif des réseaux seraient exclus de la base de calcul du fonds de concours.

Lors de la CLECT du 28 mai 2024, les membres s'étaient positionnés plutôt favorablement à l'ouverture d'une discussion en ce sens.

Les travaux réalisés sur les réseaux d'eaux pluviales par la Communauté d'Agglomération sur l'exercice 2025 se sont élevés à 2 499 226,13 €. Le montant des fonds de concours qui serait demandé aux communes s'élèverait à 548 967,43 suivant le détail par commune ci-après :

Commune	Mandatement	Séparatif	Mandatement à prendre en compte	FCTVA à percevoir	Montant Net	Fonds de concours communes
L'Aiguillon sur Vie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Brem sur Mer	12 796,15 €		12 796,15 €	-2 099,08 €	10 697,07 €	5 348,53 €
Brétignolles sur Mer	238 826,00 €		238 826,00 €	-39 177,02 €	199 648,98 €	99 824,49 €
Coëx	1 185 844,09 €	-1 185 844,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Commequiers	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La Chaize Giraud	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Le Fenouiller	62 998,91 €		62 998,91 €	-10 334,34 €	52 664,57 €	26 332,28 €
Givrand	5 937,01 €		5 937,01 €	-973,91 €	4 963,10 €	2 481,55 €
Landeveille	39 929,16 €		39 929,16 €	-6 549,98 €	33 379,18 €	16 689,59 €
Notre Dame de Riez	13 882,51 €		13 882,51 €	-2 277,29 €	11 605,22 €	5 802,61 €
Saint Gilles Croix de Vie	493 226,66 €		493 226,66 €	-80 908,90 €	412 317,76 €	206 158,88 €
Saint Hilaire de Riez	423 463,38 €		423 463,38 €	-69 464,93 €	353 998,45 €	176 999,22 €
Saint Maixent sur Vie	19 991,26 €		19 991,26 €	-3 279,37 €	16 711,89 €	8 355,94 €
Saint Révérend	2 331,00 €		2 331,00 €	-382,38 €	1 948,62 €	974,31 €
TOTAL	2 499 226,13 €	-1 185 844,09 €	1 313 382,04 €	-215 447,20 €	1 097 934,84 €	548 967,40 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la sollicitation des communes membres pour le financement des eaux pluviales urbaines.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5, permettant le versement de fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres,

Vu la CLECT du 28 mai 2024,

Vu la réunion des Maires du 12 septembre 2024,

Vu le BP 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 juin 2026,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de solliciter ses communes membres pour le versement, à compter de l'exercice 2026, de fonds de concours à hauteur de 50 % du montant total des travaux réalisés sur leur commune en N-1, déduction faite des subventions, du FCTVA et des travaux se rapportant au séparatif des réseaux ;

Article 2 : d'arrêter le montant total des fonds de concours pour l'exercice 2026, ci-après :

Commune	Mandatement	Séparatif	Mandatement à prendre en compte	FCTVA à percevoir	Montant Net	Fonds de concours communes
L'Aiguillon sur Vie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Brem sur Mer	12 796,15 €		12 796,15 €	-2 099,08 €	10 697,07 €	5 348,53 €
Brétignolles sur Mer	238 826,00 €		238 826,00 €	-39 177,02 €	199 648,98 €	99 824,49 €
Coëx	1 185 844,09 €	-1 185 844,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Commequiers	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La Chaize Giraud	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Le Fenouiller	62 998,91 €		62 998,91 €	-10 334,34 €	52 664,57 €	26 332,28 €
Givrand	5 937,01 €		5 937,01 €	-973,91 €	4 963,10 €	2 481,55 €
Landevieille	39 929,16 €		39 929,16 €	-6 549,98 €	33 379,18 €	16 689,59 €
Notre Dame de Riez	13 882,51 €		13 882,51 €	-2 277,29 €	11 605,22 €	5 802,61 €
Saint Gilles Croix de Vie	493 226,66 €		493 226,66 €	-80 908,90 €	412 317,76 €	206 158,88 €
Saint Hilaire de Riez	423 463,38 €		423 463,38 €	-69 464,93 €	353 998,45 €	176 999,22 €
Saint Maixent sur Vie	19 991,26 €		19 991,26 €	-3 279,37 €	16 711,89 €	8 355,95 €
Saint Révérend	2 331,00 €		2 331,00 €	-382,38 €	1 948,62 €	974,31 €
TOTAL	2 499 226,13 €	-1 185 844,09 €	1 313 382,04 €	-215 447,19 €	1 097 934,85 €	548 967,43 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Maryse AUGUIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
 - de la transmission au contrôle de légalité le : 16 JUIL. 2026
 - de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 16 JUIL. 2026

Givrand, le 13 juillet 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr